

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 septembre 2017

Le lundi 4 septembre 2017 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 28 août 2017, se réunissent à la mairie.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, DIOGO Jean, ARPAGIAN Philippe, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, BERTRAND Olivier et Mme SALOMON Josiane.

Absent excusé : PANAR Michel.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.

1-Vente chemins ruraux de « La Fragnée » et de « Dessus le Roc » suite à enquête publique et acquisition du terrain de M. Vergnaud à Magnez :

L'enquête publique a été clôturée le mercredi 2 août. M. COUILLAUD Jean-Michel, commissaire enquêteur nommé par arrêté en date du 30 juin 2017, a rendu son rapport sans observation ni opposition. Les deux chemins ruraux peuvent être cédés à M. VERGNAUD pour 1 €. Le conseil municipal valide à l'unanimité et autorise M. le maire à faire un acte de vente en la forme administrative.

Afin d'installer une réserve incendie, M. Vergnaud est d'accord pour céder à la commune une parcelle de terrain située dans le village de Magnez pour le prix de 1 €. Le conseil municipal valide à l'unanimité et autorise M. le maire à faire un acte d'acquisition en la forme administrative.

2-Location de parcelle « La Petite Broue » à TDF :

La société TDF sollicite la commune pour louer une partie de la parcelle de « La Petite Broue » (160 m²), afin d'y installer une antenne téléphonique. Le loyer est fixé à 1 500 € par an pour une durée de 12 ans, l'entretien sera à la charge du bailleur. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

3-Acquisition du terrain du dolmen de Magnez :

Pour que les archéologues puissent travailler sur le site du dolmen de Magnez, et pour que la commune puisse bénéficier de subventions et autres aides pour ce monument, il faut qu'il devienne propriété communale. M. Queron Pierre, actuel propriétaire, consent à céder une surface suffisante pour stationner deux véhicules, ainsi que la partie de terrain où est situé le dolmen pour la somme de 1 €. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune. L'acte sera réalisé en la forme administrative. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Une demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), pour le financement de ces travaux, sera étudiée.

4-Recensement de la population en 2018 :

La commune de Courcôme va procéder au recensement de ses habitants début 2018. Il convient de nommer par arrêté un coordinateur communal, chargé de faire le lien entre le superviseur de l'INSEE et l'agent recenseur. Le conseil municipal charge M. le Maire de nommer le coordonnateur communal.

5-Révision de la taxe d'aménagement :

Le taux de la taxe d'aménagement est actuellement de 2%. Le conseil municipal, afin d'améliorer l'attractivité de la commune, vote le taux à 1% pour les deux années à venir.

6-Transfert compétence GEMAPI:

La compétence GEMAPI (gestion du milieu aquatique et prévention d'inondation) sera transférée aux EPCI à fiscalité propre au 01/01/2018. De nouvelles modalités vont apparaître, le conseil municipal décide pour l'instant de ne pas statuer en l'état, suite à la demande d'adhésion formulée par le SIAH Bassin de l'Aume Couture.

7-Questions diverses :

➤ Cabine téléphonique : Elle devait être supprimée, mais suite à la demande de Courcômois pour la transformer en dépôt de livres, la municipalité sollicite ORANGE pour la conserver dans l'état. Accord du conseil pour réaliser l'acquisition de l'habitable de la cabine téléphonique auprès d'ORANGE.

➤ Site internet de la commune : actuellement hébergé par l'ancienne CDC de Villefagnan, il doit être renouvelé. La CDC Val de Charente ne propose pas de solutions adéquates. Pour tous, la commune se doit d'avoir un site internet, nous allons étudier la proposition de la société NTConseil qui gère actuellement le site. Le coût sera de 720 € pour la mise en place puis de 240 €/an pour la maintenance et l'hébergement. Cette somme sera portée à 400 € à compter de la seconde année. Le conseil municipal valide à l'unanimité. L'idée éventuelle du logo sera soumise à un concours auprès des enfants. Séverine Queron et Jean Diogo suivront ce dossier.

➤ ALSATIS / NOMOTEC : Suite au changement de prestataire avec des conditions de reprise plus ou moins bonnes, « Charente Numérique » demande à la commune son aide afin de connaître les abonnés à ce réseau. Un article sera inséré dans « Courcôme Actus » dans ce sens.

➤ Don de terrain par Mme Claverie de La Faye : Suite à l'aménagement foncier, Mme Claverie est propriétaire d'un terrain de 57m² sur la commune. Personne ne s'étant manifesté pour lui reprendre le terrain, elle propose d'en faire don à la commune. Le conseil municipal valide à l'unanimité, un acte en la forme administrative sera rédigé.

➤ Syndicat mixte de la Fourrière : Suite à la création d'une commune nouvelle, (fusion de Montmoreau et Belle Ville), nous devons délibérer sur la modification des statuts. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

➤ Le bureau d'étude SCE Aménagement & Environnement est missionné par la société Bayer, à la demande de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire), pour réaliser un suivi des eaux de la source de Val de Roche. Ce suivi a lieu dans le cadre de l'homologation d'un produit phytosanitaire. La mission du bureau d'étude SCE est de prélever de l'eau de la

Source de Roche afin d'analyser une molécule : l'isoxaflutole, employée comme désherbant sur le maïs. Un chargé d'étude réalise également une enquête concernant les pratiques agricoles sur l'aire d'alimentation du captage. Pour cela, il sera amené à rencontrer des agriculteurs sur notre territoire au cours du mois de septembre.

➤ CDC Val de Charente, fibre optique : La commune peut s'engager sur la volonté de participer à ce projet. Le conseil municipal valide à l'unanimité le fait de participer à hauteur de 50% au fond de concours lors de la mise en place de ce système.

➤ Élagage : Comme déjà évoqué, un appel aux bénévoles sera fait et insérer dans le « Courcôme Actus » de ce mois, afin de débarrasser le bois derrière le passage du lamier le long des chemins ruraux.

➤ Questions Mme Birolli : Ou en est-on sur le problème de l'immeuble Valentin ? Réponse de M. le maire : l'immeuble est en vente, il n'y a pas d'arrêté de péril, si rien ne bouge d'ici la fin de l'année ; un nouveau rendez-vous sera pris.

➤ Lors du conseil municipal du 15 septembre 2016 il a été évoqué une étude pour l'aménagement du bourg ? Réponse de M. le maire : l'étude a été faite et chiffrée à environ 1,5 millions d'euros. Etant donné l'importance du montant des travaux, la commune ne pourra pas les réaliser en une seule fois, il est donc prévu de les réaliser par tranches. Aucune priorité n'a été établie pour l'instant.

➤ Y aura-t-il une réunion d'information sur les compteurs Linky ? Réponse de M. le maire : Il n'y en aura pas à l'initiative de la mairie, (trop d'avis divergents), néanmoins la salle municipale est ouverte à toutes personnes souhaitant en faire l'organisation.

➤ Observation de M. Olivier Bertrand : Il semble que les vols de drone au-dessus du village ait repris. Réponse de M. le maire : Un drone a été autorisé à un vol à haute altitude pour cartographier la commune. Tout autre vol est interdit, si tel est le cas, les personnes concernées seront invitées à s'expliquer. D'ici là une note sera glissée dans « Courcôme Actus ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h30.